



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 9 novembre 2023 à 14 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.02** Période de questions du public

40 – Réglementation

- 40.01** Édicter une ordonnance afin de permettre au consortium Signature sur le Saint-Laurent (SSLC) d'effectuer des travaux d'installation, de remplacement ou de modification de murs anti-bruit le long du corridor autoroutier de l'autoroute 15 dans l'arrondissement de Verdun, en dehors des périodes permises par la réglementation. (1239336009)

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1239336009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin de permettre au consortium Signature sur le Saint-Laurent (SSLC) d'effectuer des travaux d'installation, de remplacement ou de modification de murs anti-bruit le long du territoire de l'arrondissement de Verdun, en dehors des périodes permises par la réglementation

Il est recommandé :
d'édicter une ordonnance afin de permettre au consortium *Signature sur le Saint-Laurent* (SSLC) d'effectuer des travaux d'installation, de remplacement ou de modification de murs anti-bruit le long du corridor autoroutier de l'autoroute 15 dans l'arrondissement de Verdun, en dehors des périodes permises par la réglementation.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-11-09 08:30

Signataire : Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239336009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin de permettre au consortium Signature sur le Saint-Laurent (SSLC) d'effectuer des travaux d'installation, de remplacement ou de modification de murs anti-bruit le long du territoire de l'arrondissement de Verdun, en dehors des périodes permises par la réglementation

CONTENU

CONTEXTE

Le consortium *Signature sur le Saint-Laurent (SSL)* désire obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux visant la modification ou l'ajout de murs anti-bruit le long du corridor autoroutier longeant la partie nord du territoire de l'arrondissement de Verdun. Les travaux impliquent la totalité des murs anti-bruit actuellement présents le long de l'autoroute aux limites du territoire de l'arrondissement. Ils se dérouleront du 17 novembre au 6 décembre 2023.

L'entrave sur l'autoroute 15 a été révisée pour que les travaux soient réalisés de nuit selon des plages horaires élargies afin de réduire les impacts et la durée des interventions. Ceci implique aussi une mobilisation de nuit et des détours sur les rues municipales, à prévoir durant toute la période.

Ce sont des travaux de remplacement des structure de support des panneaux. L'utilisation de perceuse à percussion est requise pour le déboulonnage des structures de support. Des nacelles seront requises au bas des murs générant des sons de faible ampleur.

Ces travaux sont soumis aux même exigences de contrôle des niveaux sonores que celles appliquées lors de la construction du Pont Samuel-De-Champlain.

Conformément à l'article 41, alinéas 10 et 11 (Chapitre V Bruit) du *Règlement sur la propriété, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* (RCA10 210012), les travaux de nuit et de fin de semaine doivent être autorisés par une ordonnance du conseil d'arrondissement.

Le présent dossier vise à permettre au consortium *Signature sur le Saint-Laurent (SSLC)* d'effectuer des travaux d'installation, de remplacement ou de modification de murs anti-bruit le long du corridor autoroutier de l'autoroute 15 dans l'arrondissement de Verdun, en dehors des périodes permises par la réglementation, selon la plage horaire suivante: de 21h à 7h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à permettre au consortium *Signature sur le Saint-Laurent* (SSLC) d'effectuer des travaux d'installation, de remplacement ou de modification de murs anti-bruit le long du territoire de l'arrondissement, en dehors des périodes permises par la réglementation, soit de 21h à 7h.

JUSTIFICATION

Les possibilité de prolonger les heures de travail durant la nuit permet de réduire la période de réalisation de ces travaux et les entraves sur les voies autoroutières.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun frais direct pour l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 203 (priorité 19). La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les bruits émis par les équipements est le principal impact lié à cette ordonnance. Durant la période de nuit, les niveaux sonores sont régis par les articles 6.12 et 7.22 du devis d'exécution des travaux du Pont Samuel-De-Champlain en pièce jointe.

Le chantier implique la fermeture de la voie de droite en direction sud de l'autoroute A15 de 20h à 6h30.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Distribution porte à porte, d'un feuillet, expliquant les travaux qui seront réalisés pour les murs anti-bruit et les mesures subséquentes prévues par *Infrastructure Canada* afin d'assurer le respect des niveaux sonores dans le secteur. Distribution à prévoir entre le 9 et le 13 novembre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue d'une séance d'information aux citoyens visés par les travaux et affectés par le bruit et les murs anti-bruit, au printemps 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc L'ARCHEVEQUE
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-08

Jean CARDIN
Chef de division - Études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel POTVIN
Directeur par intérim